

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail :

paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

EXAMEN ET BILANS : CONCEPTION ET MISE AU POINT DES TRAITEMENTS 2

Code	PAKN3B82KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Pascal FLAMENT (pascal.flament@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au terme de cette U.E., l'étudiant sera amené à mobiliser ses connaissances relatives à la prise en charge d'un patient dans trois des principaux domaines de la kinésithérapie : neurologie, respiratoire et locomoteur et l'étudiant sera amené à pouvoir réaliser un diagnostic kinésithérapeutique général et spécifique à différents domaines de la kinésithérapie.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier la situation
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
 - 4.3 Etablir le diagnostic du kinésithérapeute par des actes spécifiques
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Procéder à des examens cliniques et des bilans analytiques et fonctionnels

Acquis d'apprentissage visés

Cette UE contribue au développement des compétences et capacités professionnelles de l'étudiant. Au terme de l'U.E., l'étudiant doit être capable, seul, de concevoir une démarche thérapeutique complète à partir d'un cas clinique et de l'exposer, de réaliser un diagnostic kinésithérapeutique, d'explicitier un traitement kinésithérapeutique basé sur des connaissances théoriques et pratiques actualisées en sciences biomédicales, humaines et professionnelles.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN3B82KINA Examen et bilans : conception et mise au point des traitements 2 12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN3B82KINA Examen et bilans : conception et mise au point des traitements 2 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Examen et bilans : conception et mise au point des traitements 2			
Code	16_PAKN3B82KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Pascal FLAMENT (pascal.flament@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au travers de cette activité d'apprentissage, l'étudiant est amené à pouvoir réaliser un diagnostic kinésithérapeutique général et spécifique à différents domaines de la kinésithérapie.

Des cours pratiques sur le raisonnement clinique constituent l'ensemble de cette activité d'apprentissage.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité d'apprentissage permet à l'étudiant de :

- comprendre la démarche de diagnostic ainsi que la différence entre le diagnostic médical et kinésithérapeutique
- comprendre la technique du relaté-observé-mesuré-planifié
- apprendre la méthodologie de conduite d'un questionnement fructueux avec le patient
- connaître les différentes classifications des informations récoltées
- apprendre à fixer des objectifs de traitements avec le patient ainsi que des indicateurs de résultat
- apprendre et choisir un test ou un outil d'évaluation adapté à la pathologie et au patient
- constituer une banque de données d'outils d'évaluation pratiques et utilisables sur le terrain Les compétences visées sont :

1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité

1.6 Exercer son raisonnement clinique

4.1 Identifier la situation

4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes

4.3 Etablir le diagnostic du kinésithérapeute par des actes spécifiques

4.6 Programmer des intervention éducatives, préventives et curatives

5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

6.1 Procéder à des examens cliniques et des bilans analytiques et fonctionnels

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Démarche et méthodologie du diagnostic
- Définition du diagnostic et du bilan
- Différence avec le diagnostic médical
- Les objectifs et les indicateurs de réussite : instruments du diagnostic

- La sélection d'informations par différents modèles de raisonnement clinique
- L'entretien convivial, ou comment tirer parti du relaté ?
- Méthodologie de conduite d'un questionnement fructueux
- Mesures et classification des informations récoltées
- La démarche de contrat d'objectifs et de planification des actes
- Les attentes du patient, élément essentiel du contrat d'objectifs
- La planification du traitement
- Utilisation d'une capsule vidéo pour montrer le raisonnement clinique lors d'une mise en situation pratique

Démarches d'apprentissage

- Cours sur le raisonnement clinique avec exercices pratiques sur les bilans à appliquer, sur les objectifs de traitement et les indicateurs de résultat
- Travail réalisé par groupes sur les bilans et tests cliniques orthopédique en essayant de critiquer l'intérêt, la fiabilité et la reproductibilité des tests utilisés
- Exercices pratiques sur base de cas cliniques visant à établir le bilan complet du patient hémiparétique
- Exercices pratiques de kinésithérapie respiratoire : par groupes de 2 ou 3 étudiants, établir un diagnostic kinésithérapeutique précis à partir d'un cas clinique ou d'une épreuve fonctionnelle respiratoire, planification des objectifs et du traitement kinésithérapeutique
- Exercice d'élaboration de capsules vidéos à des fins d'illustration et de transmission d'un cas clinique

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant a l'occasion de mettre en pratique la réalisation de bilans apprise en théorie.

Pour ce faire, il est invité à collaborer et échanger avec les autres étudiants (travail en groupe). Les bilans sont réalisés dans différents domaines de la kinésithérapie et illustrés par des cas cliniques.

Les étudiants peuvent venir chercher de l'aide auprès de l'enseignant pour la réalisation de la vidéo.

Ouvrages de référence

- « Guide des outils de mesure et d'évaluation en médecine physique et de réadaptation », Béthoux & Calmels, Editions Frison-Roche, Paris, 2003.
- « Bien rédiger le bilan-diagnostic kinésithérapeutique : fiche synthèse, objectifs de rééducation, bilans et outils de mesure », Eric Viel, Editions Masson, Paris, 2006.
- « Le diagnostic kinésithérapeutique : conception, réalisation et transcription en pratique libérale et hospitalière », Eric Viel, Editions Masson, Paris, 1998.
- « Prendre soin de l'humain malade ou dépendant », W. Hesbeen, Editions Seli Arslan, Paris, 2012
- www.cofemer.fr/article.php?id_article=715 (site de la Collège Français des Enseignants Universitaires de Médecine Physique et de Réadaptation où on trouve les outils d'évaluation les + utilisés en MPR)
- www.afrek.com (site de l'Association Française pour la Recherche et l'Évaluation en Kinésithérapie où on trouve des bilans et des explications nécessaires à leur réalisation)
- www.who.int/classifications/icf/en (site de l'OMS sur la CIF)
- www.rehab-scales.org (site de l'UCL où on trouve quelques échelles d'évaluation, des analyses Rasch online; quelques articles sur le développement d'outils d'évaluation)
- http://kce.fgov.be/index_en.aspx?SGREF=5234&CREF=8060 (site de l'enquête du KCE)
- Logiciel CLEARIS; www.d2i-i.com (site du logiciel)
- Démarche clinique : François Ratté Presse de l'Université Laval 2012

Supports

Notes de cours disponibles sur la plateforme connectée.

Différents bilans et tests sous forme papier.

Recherches dans différents articles.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pour les différentes parties, un travail intégré sera demandé aux étudiants.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Tvs	100			Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont :

Mme L. Landercy

J. Roesler

P. Flament

Les capsules vidéos produites par les étudiants peuvent être utilisées à titre pédagogique ou académique pour l'enseignement intra ou extra muros ainsi que pour les examens au sein de la HELHA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).